

M Le lien Mariverain

Un outil pour sauvegarder les trésors de notre passé

L'inventaire des bâtiments patrimoniaux mariverains

Louis Normand
Directeur
Loisirs, culture et vie
communautaire



Dans le cadre de notre plan d'action culturel et de l'entente de développement signée avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'inventaire des bâtiments patrimoniaux de Sainte-Marie a été déposé à la table du conseil municipal, le lundi 1^{er} novembre dernier.

Cet inventaire fait suite à un mandat accordé, le 14 octobre 2003, à la firme spécialisée Fernand Caron inc., conseillers en développement culturel. Notre ressource a inventorié et analysé pas moins de 336 immeubles patrimoniaux illustrés de 1 137 photos numériques, le tout étant disponible sur un cédérom.

Outil de gestion et de planification incroyable, l'inventaire des bâtiments patrimoniaux constitue la première étape d'une démarche de connaissance et de sensibilisation de la population. D'ailleurs, le comité d'action de la politique culturelle, en concertation avec le service d'urbanisme,

préparera une stratégie de diffusion élargie de cet inventaire afin de conscientiser notre collectivité à l'importance de sauvegarder et

d'améliorer nos immeubles patrimoniaux. Ce plan de diffusion sera disponible dans une prochaine édition du Lien mariverain.



Prochaine réunion du conseil :
le lundi 13 décembre à 20 h

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	13		8	9	10	11
12			15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



VILLE DE
SAINT-MARIE
AU COEUR DE LA RÉUSSITE

Séance d'adoption du budget
le 20 décembre à 19 h 30

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Médillés de la Gouverneure générale

Lors de la séance régulière du mardi 12 octobre dernier, la Ville de Sainte-Marie a souligné les années de services et le dévouement de cinq de ses pompiers volontaires. Pour l'occasion, le maire Harold Guay leur a remis, au nom de Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, la médaille des pompiers pour services distingués qui a été instituée afin de reconnaître les pompiers dont la conduite a toujours été sans reproche et qui ont accompli leur travail avec fierté et efficacité.



Il s'agit, de gauche à droite, de MM. Yvan Faucher (20 ans de service), Bernard Boulanger (22 ans), Maurice Mercier (25 ans), Maurice Lamontagne (26 ans) et Réal Garon (26 ans). Ils sont accompagnés de M. Harold Guay, maire de Sainte-Marie, et de M. Normand Croteau, du Service de la protection contre l'incendie.

Souper des nouveaux arrivants : un succès éclatant!

Le vendredi 5 novembre dernier, au Club Aramis, le Comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA) a tenu un des plus grands soupers annuels depuis sa création, preuve que la qualité de vie offerte par la Ville de Sainte-Marie attire un nombre toujours plus élevé de nouveaux résidents.

En effet, plus d'une centaine de convives ont participé à cette activité, battant, et de loin, l'ancien « record » par plus de cinquante personnes. Plusieurs membres du conseil municipal et autres distingués invités d'honneur étaient sur

place pour souhaiter la bienvenues aux nouveaux Mariverains et Mariveraines. CANA remercie chaleureusement tous ceux et celles



qui se sont déplacés pour l'occasion, ainsi que tous les commanditaires qui ont permis la tenue du souper et la remise de prix de présence.

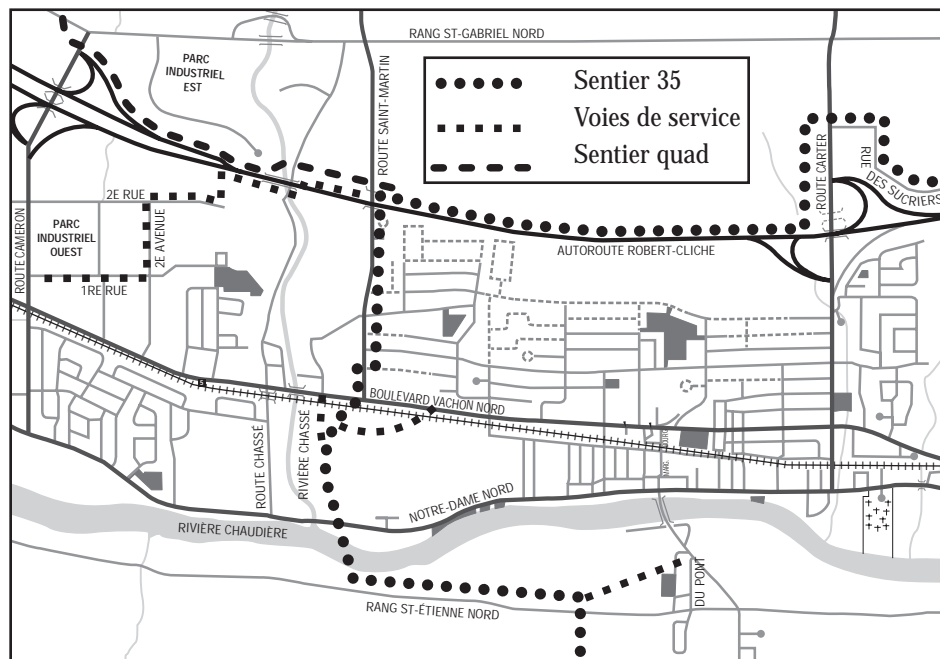


À ne pas manquer : Rapport du maire sur la situation financière

Modification des sentiers de motoneiges et de quads



Denise Germain
Agente de développement
touristique



Bientôt, les motoneigistes et les quadistes se baladeront sur les sentiers enneigés dont ceux qui se trouvent à Sainte-Marie.

Afin de traverser la ville en toute sécurité et d'assurer un accès facile aux services de restauration et d'hébergement, il est important de prendre note des renseignements suivants concernant les modifications aux sentiers pour la saison 2004-2005.

- Nouvelle localisation de la traverse du boulevard Vachon Nord, aux feux de circulation situés à l'intersection de la route 216 (route Saint-Martin).

- Accès aux infrastructures d'hébergement et de restauration du secteur du boulevard Vachon et de la Maison du tourisme, maintenu par voie de service.

- Accès à l'hébergement et à la restauration,

route Cameron par une nouvelle voie de service dans le parc industriel ouest.

- Deux stationnements pour les véhicules et remorques :

- À la hauteur du 1090, rue Notre-Dame Nord – Golf La Grande Allée
- Du côté de l'Alimentation du Pont, sur la rive ouest.

Ainsi, en étant bien informé de ces changements, vous pourrez renseigner les visiteurs de passage chez nous!

Une version plus détaillée de la carte de gauche sera disponible sous peu sur le site Internet de la Ville.

Nouvelles procédures de déneigement selon les niveaux d'entretien des chaussées



Maurice Mercier
Surintendant du Service
des travaux publics

Niveaux	Pendant les précipitations de neige	Après les précipitations de neige	Pendant toute la période hivernale
Niveau 1 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage et épandage d'un mélange mixte : 70 % sable et 30 % sel.	Lors du déblaiement final, épandage de sel pour remettre les chaussées sur fond d'asphalte.	Ramassage de la neige, lorsque nécessaire.
Niveau 2 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage seulement.	Lors du déblaiement final, épandage d'un mélange mixte 70 % sable et 30 % sel, seulement aux intersections (arrêts).	À 6 reprises environ au cours de l'hiver, nous devons épandre du sable sur les chaussées (neige durcie et glace) afin d'assurer une meilleure adhérence. Soufflage sur les accotements (pelouses) lorsque nécessaire.
Niveau 3 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage et épandage d'un mélange mixte : 70 % sable et 30 % sel, seulement aux intersections (arrêts), dans les côtes et courbes.	Lors du déblaiement final, épandage d'un mélange mixte 70 % sable et 30 % sel.	Épandage de sable seulement dans certaines sections, si la température le permet. Soufflage sur les accotements lorsque nécessaire.
Niveau 4 Chaussée en asphalte, Secteur urbain	Grattage seulement.	Lors du déblaiement final, épandage de sable seulement.	Épandage de sable seulement aux endroits stratégiques, si la température le permet, soit : côtes, courbes et intersections (arrêts). Soufflage sur les accotements lorsque nécessaire.
Trottoirs	Grattage seulement.	Lors du déblaiement final, épandage de sel ou si la température le permet, épandage de mélange mixte 70 % sable et 30 % sel.	Ramassage de la neige ou soufflage sur les accotements, lorsque nécessaire.
Cours, stationnements publics	Grattage seulement.	Selon les degrés de température, épandage de sel ou mélange mixte 70 % sable et 30 %.	Ramassage de la neige lorsque nécessaire.

Niveau 1 : 1^{re} Avenue, 1^{re} Rue, 2^e Avenue, 3^e Avenue, 2^e Rue, Bernier, Bocage, Bolduc, Bonne-Entente, Caro, Carter, Cèdres, Chassé (route), Châteauneuf, Côteau, Desgagné, Drouin, École, Église, Étienne-Raymond, Falaise, Faucher, Gagnon, Gendreau, Jordan, Larochelle, Linière, Loubier, Lune, Marcoux, Marguerite-Bourgeoys, Notre-Dame, Observatoire, Peupliers, Pont, Proulx, Roi, Saint-Alfred, Saint-Cyrille, Saint-Étienne (avenue), Saint-Georges, Saint-Honoré, Saint-Jean, Saint-Joseph, Saint-Martin, Seigneurie, Soleil, Taschereau, Turcotte, Vachon, Vénus, Verger, Versant, Voyer.

Niveau 2 : Arpents Verts, Audet, Baronet, Bédard, Bel-Air, Bellevue, Berges, Bernier, Bilodeau, Blouin, Boisé, Bois-Joli, Bouleaux, Carette, Cerisiers, Champs, Chassé (avenue), Chênes, Collège, Coopérative, Cormiers, Duchesnay, Dupuis, Épervières, Érables, Feultault, Frênes, Gilbert, Gorgendière, Jolliet, Jupiter, Labbé, Labrecque, Lamontagne, LaVérendrye, Leclerc, Lilas, Marronniers, Mercure, Merisiers, Morin, Nadeau, Neptune, Nicolas-Comiré, Ormes, Parc, Peupliers, Pins, Plaines, Pluton, Pommiers, Prairies, Prés, Pruniers, Royale, Ruisseau, Sablière, Saint-Antoine, Saint-Charles, Saint-Édouard, Saint-Émile, Saint-Louis, Saint-Luc, Saint-Patrice, Saint-Paul, Saint-Roch, Saint-Thomas (avenue), Sainte-Anne, Sainte-Madeleine, Sapinière, Saules, Savoie, Sylvain, Tilleuls, Trembles, Turcotte, Turmel, Vallon, Verreault.

Niveau 3 : Lac Marcoux, Oasis, Saint-Étienne (rang), Saint-Gabriel, Saint-Louis (route), Sorosto.

Niveau 4 : 3^e Rang (chemin du), 3^e Rang (route du), Bisson, Ferland, Landry, Saint-Gabriel Sud, Sucriers, Vallée.

PROVINCE DE QUÉBEC,
 Ville de Sainte-Marie, Comté de Beauce-Nord,
 Le 8 novembre 2004.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Suivant l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire doit, à cette période de l'année, présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité. Six (6) secteurs seront couverts par ce rapport.

1. États financiers au 31 décembre 2003;
2. Rapport des vérificateurs;
3. Programme d'immobilisations 2004-2005-2006;
4. Indications préliminaires des états au 31 décembre 2004;
5. Traitement des élus;
6. Orientations générales du prochain budget.

1. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2003

a) Revenus et dépenses :

Revenus : Taxes, compensations, services rendus, revenus de sources locales et subventions	14 480 071 \$
Dépenses : Administration générale, sécurité publique, hygiène du milieu, urbanisme et mise en valeur du territoire, loisirs, frais de financement et autres	(10 235 388) \$
Autres activités financières :	
Remboursement dette à long terme	(1 444 183) \$
Transfert état des act. Investissement	(1 872 473) \$
Affectations :	(188 452) \$
Financement à long terme des dépenses de fonctionnement	17 463 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	757 038 \$

b) Dépenses en immobilisations :

La Ville de Sainte-Marie a effectué au cours de l'année 2003 des dépenses en immobilisations de l'ordre de 2 750 246 \$ qui représentent pour l'essentiel :

INFRASTRUCTURES

Nouvelles rues (Cession de rues par promoteurs pour 1 158 084 \$)	1 534 700 \$
Rangs	11 800 \$
Travaux boulevard Larochelle	241 000 \$
Pavage - rues existantes	122 000 \$
Trottoirs	23 000 \$
Acquisition terrain boulevard Vachon	13 800 \$
Éclairage	4 500 \$
Travaux connexes construction du pont	23 800 \$
Travaux Notre-Dame - secteur Desgagné	26 000 \$
Travaux parc industriel Est	5 400 \$
Travaux raccordement de services	72 200 \$
Parcs et terrains de tennis	88 600 \$
Honor. Prof. nouvelle usine eau potable	55 800 \$
Autres	4 000 \$
	2 226 600 \$

BÂTIMENTS

Garage municipal	41 000 \$
Hôtel de ville	23 300 \$
Maison touristique	4 000 \$
Autres	5 300 \$
	73 600 \$

AMEUBLEMENT ET DIVERS

44 500 \$

ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

62 200 \$

Micro-ordinateurs et divers équipements
 Logiciel des loisirs
 Logiciel de la cour municipale

VÉHICULES

Motoneige	14 600 \$
Auto-patrouille	67 600 \$
Incendie	33 300 \$
Autres	5 100 \$
	120 600 \$

ÉQUIPEMENTS, OUTILLAGE ET AUTRES

Sécurité publique incluant incendie	61 900 \$
Travaux publics	85 800 \$
Système inspection télévisée	56 700 \$
Loisirs	15 000 \$
Autres	3 346 \$
	222 746 \$

TOTAL DES IMMOBILISATIONS

2 750 246 \$

FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Contribution des promoteurs	1 158 084 \$
Subvention gouvernementale	106 524 \$
Taxes de secteur (eau potable)	103 125 \$
État des activités financières	504 740 \$
Surplus accumulé non affecté	342 519 \$
Surplus accumulé affecté	74 462 \$
Fonds réservés	436 185 \$
Emprunt à long terme émis	1 129 200 \$

TOTAL DU FINANCEMENT

3 854 859 \$

VARIATION (PROJETS EN COURS)

1 104 613 \$

c) État des actifs à long terme :

Ces actifs sont toujours évalués aux coûts et comprennent tout ce que la Ville de Sainte-Marie possède en main propre. Exemple : chemins, rues, réservoirs, usine, arcs et terrains de jeux, incendie, aqueduc et égout, hôtel de ville, caserne, garage, aréna et centre.

Rapport du maire (suite)

Année 2001

Actifs immobilisés avant amortissement	62 808 000 \$
Actifs immobilisés après amortissement	40 486 000 \$
Endettement total net à long terme municipal (excluant la MRC)	17 246 538 \$
Endettement total net à long terme municipal (incluant la MRC)	19 210 532 \$

Année 2002

Actifs immobilisés avant amortissement	64 751 401 \$
Actifs immobilisés après amortissement	40 626 450 \$
Endettement total net à long terme municipal (excluant la MRC)	16 826 846 \$
Endettement total net à long terme municipal (incluant la MRC)	18 869 739 \$

Année 2003

Actifs immobilisés avant amortissement	67 396 695 \$
Actifs immobilisés après amortissement	41 267 091 \$
Endettement total net à long terme municipal (excluant la MRC)	16 138 073 \$
Endettement total net à long terme municipal (incluant la MRC)	18 436 788 \$

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Nous avons vérifié le bilan de la municipalité de Sainte-Marie au 31 décembre 2003 ainsi que les états des activités financières, des activités d'investissement, du coût des services municipaux, du surplus accumulé, des réserves financières et des fonds réservés, de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la municipalité. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

BLANCHETTE, VACHON & ASSOCIÉS, C. A.

3. PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2004-2005-2006

Ce programme est présenté sur des feuilles mobiles intégrales qui font partie intégrante de ce rapport comme si elles étaient récitées et rédigées à ce rapport (voir Plan triennal en annexe) et dont les dépenses en immobilisations prévues pour 2004 sont estimées à 3 180 200 \$ dont 1 200 000 \$ en règlements d'emprunt financés par l'ensemble du territoire. Au réel, des travaux totalisant des dépenses évaluées à 1 091 000 \$ seraient à financer par règlement d'emprunt.

4. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Considérant les dépenses en sécurité publique de niveau 1 qui sont non effectuées pour un montant de 210 000 \$, des revenus provenant d'une taxe spéciale pour des travaux en relation avec la nouvelle usine et non affectés à une dépense spécifique de l'ordre de 190 000 \$ et les écarts budgétaires positifs entre les revenus et les dépenses évalués à 100 000 \$, nous nous acheminons vers un surplus de 500 000 \$.

5. TRAITEMENT DES ÉLUS

La Ville de Sainte-Marie a adopté un règlement qui régit la rémunération des élus comme le prescrivent les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux. Par conséquent, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que reçoit chaque membre du conseil doit apparaître dans le présent rapport.

Le règlement de la Ville de Sainte-Marie 1062-97 décrétant la rémunération et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, fixe pour 2004, la rémunération annuelle de base du maire et des conseillers ainsi que leur allocation de dépenses de la façon suivante :

	MAIRE	CONSEILLERS
Rémunération de base	15 666,66 \$	5 222,22 \$
Allocation de dépenses	7 833,33 \$	2 611,11 \$

Par ailleurs, le règlement de la MRC de La Nouvelle-Beauce 191-01-2003 concernant la rémunération des membres du conseil accorde en 2004 la rémunération et l'allocation de dépenses suivantes :

MAIRE ET REPRÉSENTANT

Rémunération annuelle régulière	1 490,13 \$
Allocation de dépenses par session régulière	745,07 \$
Rémunération supplémentaire (par session spéciale ou statutaire)	135,47 \$
Allocation de dépenses (par session spéciale ou statutaire)	66,73 \$

6. LES PRINCIPAUX ENJEUX DE 2005 :

Le conseil travaille actuellement à préparer le budget de l'exercice 2005. Comme d'habitude, les besoins sont beaucoup plus nombreux que les ressources financières disponibles. Plusieurs enjeux importants vont orienter ses choix :

- La nécessité de conserver le 1 % d'augmentation annuelle qui sert à réguler le remboursement de la future usine de filtration.
- S'assurer de la pérennité de nos équipements et infrastructures par la mise en place de moyens tels que des programmes d'entretien continu.
- La réalisation de nos objectifs en matière de développement économique par la promotion de l'innovation technologique, de la formation adaptée au niveau du secteur industriel local et régional et du démarrage d'entreprises.
- La mise aux normes du poste de police par son réaménagement et son agrandissement, et ce, en relation avec le service de niveau 1 exigé par le ministère de la Sécurité publique.
- De par la loi, l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement régional obligera la municipalité à revoir son Plan et ses règlements d'urbanisme dans le but d'en assurer la conformité avec le Plan régional.

Ces enjeux sont au cœur des préoccupations des membres de votre conseil municipal qui doit à la fois offrir les services demandés par ses citoyens et maintenir un taux de taxation comparable aux villes de même taille.

SAINTE-MARIE : UNE FIERTÉ À PARTAGER

Harold Guay
Maire

Conseil en bref



Chantale Faucher
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière tenue le 8 novembre 2004, à savoir :

- La Ville a adopté le premier projet du règlement numéro 1289-2004 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'agrandir la zone 210 en y incluant la zone 202, soit la propriété de la *Maison Funéraire Nouvelle-Vie inc.*, d'agrandir la zone 407 à même une partie de la zone 210 afin d'y inclure la propriété des *Oblates de Béthanie* ainsi que modifier la grille des usages et spécifications des zones 210, 211, 406, 407 et 408. La séance d'information et de consultation publique se tiendra le 13 décembre prochain à 19 h 30.
- La Ville a adopté le premier projet du règlement numéro 1290-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur du centre-ville avoisinant le bâtiment historique classé de l'église ainsi que dans le secteur avoisinant la Maison J.A. Vachon. Ce projet de règlement vise à assurer la protection et la mise en valeur des secteurs concernés en s'assurant de la qualité des interventions physiques sur les bâtiments et les terrains. La séance d'information et de consultation publique se tiendra le 13 décembre prochain à 19 h 30.
- La Ville a autorisé les *Club Chasse & Pêche inc.* et *Club VTT Beauce-Nord* à utiliser le pas-

sage privé du chemin de l'usine des puits pour la circulation des motoneiges et VTT pour la saison hivernale 2004-2005.

- La Ville a accordé le contrat de déneigement des stationnements publics (hôtel de ville, aréna et Fabrique) ainsi que le déneigement des trottoirs du boulevard Vachon Nord (entre l'avenue de Vénus et la route Cameron) et de la route Cameron (entre le boulevard Vachon Nord et la rue Notre-Dame Nord) à *Ferme Sorosto*. Ce même contractant fera également le déneigement et le déglacage des différents accès extérieurs de l'hôtel de ville, du poste de police et du Centre Récréatif.
- La Ville a autorisé l'installation de deux (2) lampadaires dans le terre-plein central du Centre Récréatif.
- Le maire suppléant a fait lecture du rapport du maire sur la situation financière. Vous trouverez tous les éléments de ce rapport à l'intérieur de cette édition.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 9 novembre 2004.

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC

A tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, que lors d'une séance spéciale qui sera tenue le **13 décembre 2004 à 19 h 45** à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie, trois (3) demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de cette municipalité seront étudiées et les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes:

- a) Propriété sise au 545 route Cameron

Lot : 678-4-37

Dérogations : Permettre l'implantation de plusieurs enseignes sur les murs du bâtiment principal du concessionnaire automobiles de façon à y retrouver un logo *MAZDA* de 31 pouces de hauteur, un jeu de lettres *MAZDA* de 24 pouces de hauteur, un jeu de lettres *BLAIS* de 24 pouces de hauteur, un jeu de lettres *PIÈCES ET SERVICE* de 24 pouces de hauteur, deux jeux de lettres *BLAIS MAZDA* de 24 pouces de hauteur, deux logos *MAZDA* de 54 pouces de hauteur et deux jeux de lettres *MAZDA* de

11 pouces de hauteur au lieu d'un maximum de deux (2) enseignes de superficie de 9,0 mètres carrés chacune et ce, de façon à remplacer la résolution numéro 2004-08-409 adoptée antérieurement.

- b) Propriété sise au
554 boulevard Lamontagne

Lot : 2 962 723 (cadastre du Québec)

Dérogation : Reconnaître la marge latérale de la construction en cours à 2,57 mètres de la ligne latérale du lot au lieu d'un minimum de 2,6 mètres tel qu'exigé à l'intérieur du chapitre 23 du règlement de zonage numéro 700-90.

- c) Propriété sise au 333 rang Saint-Étienne Nord

Lot : 64-1

Dérogation : Permettre l'agrandissement de la résidence à 8,8 mètres de la ligne de rue au lieu d'un minimum de 10,0 mètres tel qu'exigé à l'intérieur du chapitre 23 du règlement de zonage numéro 700-90.

Donné à Ville de Sainte-Marie,
ce 9 novembre 2004.

Hélène Gagné,
Greffière.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 9 novembre 2004.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur du centre-ville avoisinant le bâtiment historique classé de l'église ainsi que dans le secteur avoisinant la Maison J.A. Vachon

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 8 novembre 2004, le conseil a adopté le premier projet du règlement numéro 1290-2004 et intitulé :

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur du centre-ville avoisinant le bâtiment historique classé de l'église ainsi que dans le secteur avoisinant la Maison J.A. Vachon.

- 2.- Une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 décembre 2004 à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Sainte-Marie. L'objet de

cette assemblée est de consulter les intéressés au sujet du projet de règlement dont les dispositions ont pour but d'assurer la protection et la mise en valeur des secteurs du centre-ville avoisinant le bâtiment historique classé de l'église ainsi que le secteur avoisinant la Maison J.A. Vachon en s'assurant de la qualité des interventions physiques sur les bâtiments et les terrains.

- 3.- a) Ce règlement vise le secteur du centre-ville avoisinant le bâtiment historique classé de l'église décrit par le périmètre suivant : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, le chemin de fer, du côté sud, la rivière Chaudière, du côté est, l'avenue Saint-Thomas jusqu'à la rue

Notre-Dame Sud en y incluant la propriété de *Marché Ste-Marie inc.* pour se rendre jusqu'à la rivière Chaudière et du côté ouest, l'avenue du Collège.

- b) Ce règlement vise également le secteur avoisinant la Maison J.A. Vachon décrit par le périmètre suivant :

les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, les limites arrière des terrains bornant le boulevard Vachon Nord, du côté sud, le chemin de fer, du côté est, l'avenue Marguerite-Bourgeoys et du côté ouest, l'avenue Saint-Joseph.

L'illustration de ces secteurs peut être consultée au bureau de la municipalité.

4.- Au cours de cette assemblée, le maire Harold Guay ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur chacune des dispositions du règlement numéro 1290-2004.

5.- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

6.- Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce 9 novembre 2004.

Hélène Gagné,
Greffière.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 700-90

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 novembre 2004, le conseil a adopté le premier projet du règlement numéro 1289-2004 et intitulé :

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'agrandir la zone 210 en y incluant la zone 202, soit la propriété de la *Maison Funéraire Nouvelle-Vie inc.*, d'agrandir la zone 407 à même une partie de la zone 210 afin d'y inclure la propriété des *Oblates de Béthanie* ainsi que de modifier la grille des usages et spécifications des zones 210, 211, 406, 407 et 408.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 décembre 2004 à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 270, avenue Marguerite-Bourgeoys à Sainte-Marie. L'objet de cette assemblée est de consulter les intéressés au sujet du projet de règlement dont les dispositions ont pour but :

a) D'agrandir la zone 210 en y incluant la zone 202, soit la propriété de la *Maison Funéraire Nouvelle-Vie* et ainsi annuler la zone 202. De modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 210 agrandie :

1. afin d'y enlever les usages suivants :

Commerces

- vente en gros (note 6 : sauf *com-bustible*).
- détail / produits de construction, quincaillerie.

Services

- de réparations
- de construction

Transport et communications

- transport par véhicule automobile
- communications : centre et réseau

2. La hauteur maximum (en étages) est modifiée à 4 étages au lieu de 3 étages alors que la hauteur minimum (en étages) sera de 2 étages.

Ces dispositions du règlement numéro 1289-2004 visent les zones 202 et 210 qui se situent approximativement aux endroits suivants :

Zone 202 : la propriété correspondant à celle de la *Maison Funéraire Nouvelle-Vie inc.*

Zone 210 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, les lots bornant de part et d'autre la rue Notre-Dame Sud, du côté sud, la rivière Chaudière, du côté est, le ruisseau Dupuis et du côté ouest, la rue Saint-Antoine.

L'illustration de ce secteur peut être consultée au bureau de la municipalité.

b) D'agrandir la zone 407 à même une partie de la zone 210 afin d'y inclure la propriété des *Oblates de Béthanie*.

De modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 407 agrandie :

1. afin d'ajouter les usages suivants :

Habitations

- Habitation en commun (note 36 : seulement la classe *monastères*, la classe *presbytères* et la classe *maisons et institutions religieuses*)

Culturel, récréatif, loisirs

- Expositions d'objets culturels

2. afin d'ajouter la note 37 à l'usage suivant :

Institutionnel et public

- Infrastructures (note 37 : sauf *stationnement*).

3. afin d'ajouter la note 38 à l'usage suivant :

Institutionnel et public

- Culte (note 38 : seulement *église, synagogue et temples*).

4. afin d'enlever l'usage suivant :

Culturel, récréatif, loisirs

- Assemblée publique

5. La hauteur maximum (en étages) est modifiée à 4 étages au lieu de 3 étages alors que la hauteur minimum (en étages) sera de 2 étages.

6. La marge de recul avant minimum est diminuée, passant ainsi de 9,0 mètres à 1,2 mètre.

Ces dispositions du règlement numéro 1289-2004 visent les zones 210 et 407 qui se situent approximativement aux endroits suivants :

Zone 210 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, les lots bornant de part et d'autre la rue Notre-Dame Sud, du côté sud, la rivière Chaudière, du côté est, le ruisseau Dupuis et du côté ouest, la rue Saint-Antoine.

Zone 407 : la propriété correspondant à celle de la *Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie (église et presbytère)*.

L'illustration de ce secteur peut être consultée au bureau de la municipalité.

c) De modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 211 actuelle :

1. afin d'ajouter la note 33 à l'usage suivant :

Services

- d'affaires (note 33 : sauf la catégorie *entrepôt*).

Cette disposition du règlement numéro 1289-2004 vise la zone 211 qui se situe approximativement aux endroits suivants :

Zone 211 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, la limite des lots bornant le côté nord de la rue Saint-Antoine (incluant également les propriétés sises au 260-280 avenue Saint-Jean ainsi que celles faisant partie du périmètre formé par le côté ouest de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et le côté est des avenues du Collège et Saint-Charles, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Laroche), du côté sud, la rivière Chaudière, du côté est, l'avenue Marguerite-Bourgeoys et du côté ouest, jusqu'à la limite des propriétés de Saputo Boulangerie inc. et de Car-Tel inc.

L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la municipalité.

d) De modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 406 actuelle :

1. afin d'ajouter la note 34 à l'usage suivant :

Culturel, récréatif, loisirs

- Activités récréatives (note 34 : sauf la classe *location d'embarcation*).

2. afin d'ajouter la note 35 à l'usage suivant :

Institutionnel et public

- Infrastructures (note 35 : sauf la classe *site d'enfouissement* et la classe *dépôt de matériaux secs*).

Cette disposition du règlement numéro 1289-2004 vise la zone 406 qui se situe approximativement aux endroits suivants :

Zone 406 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, le boulevard Vachon, du côté sud, la rue Saint-Antoine pour se prolonger jusqu'à l'avenue Saint-Cyrille en incluant les limites du terrain de l'aréna, du côté est, l'avenue Saint-Cyrille (entre le chemin de fer et les limites de la cour de l'aréna) et la limite arrière des lots bornant l'avenue Proulx et du côté ouest, l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la municipalité.

e) De modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 408 actuelle :

1. afin d'ajouter l'usage suivant :

Institutionnel et public

- Services éducationnels

2. afin d'ajouter la note 39 à l'usage suivant :

Culturel, récréatif, loisirs

- Assemblée publique (note 39 : sauf les *installations sportives*).

3. afin d'ajouter la note 40 à l'usage suivant :

Culturel, récréatif, loisirs

- Activités récréatives (note 40 : seulement *pique-nique*).

4. afin d'enlever l'usage suivant :

Institutionnel et public

- Infrastructures

Cette disposition du règlement numéro 1289-2004 vise la zone 408 qui se situe approximativement aux endroits suivants :

Zone 408 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, la rue Notre-Dame, du côté sud, la rivière Chaudière, du côté est, les limites de l'emprise de l'ancien pont et du côté ouest, les limites de l'emprise du nouveau pont.

L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la municipalité.

3. Au cours de cette assemblée, le maire Harold Guay ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur chacune des dispositions du règlement numéro 1289-2004.

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce neuvième jour du mois novembre de l'an deux mille quatre.

Hélène Gagné, Greffière.

Ne soyez pas au volant d'un igloomobile!

Jean-Marie Bouchard
Directeur
Service de police



À tous les hivers, après une bonne bordée de neige, on les voit apparaître dans les rues. Ce sont ces véhicules entièrement recouverts d'une épaisse couche de neige, à l'exception d'un tout petit trou dans le pare-brise par lequel le conducteur tente de voir son chemin. Ces bancs de neige ambulants, nous les appelons les igloomobiles.

Les igloomobiles ont peut-être leur raison d'être au pôle nord mais ils sont formellement interdits dans les rues de notre ville. En effet, un conducteur a la responsabilité de bien débayer



son véhicule avant de prendre la route. Il en va de sa sécurité et de celle des autres.

Un conducteur d'igloomobile commet une infraction à la loi. Les policiers peuvent donc lui remettre une contravention qui s'accompagne d'une facture pouvant aller jusqu'à 148 \$, ce qui est beaucoup plus cher que l'achat d'un bon balai à neige.

Nous vous rappelons, en terminant, que l'utilisation de pneus à crampons est autorisée pour la période allant du 15 octobre au 1^{er} mai.

L'achat d'un bac à ordures ménagères

Bruno Gilbert
Directeur du service
de l'ingénierie



À compter du 1^{er} janvier 2006, les contribuables de Sainte-Marie devront obligatoirement utiliser un bac à ordures ménagères répondant à des normes très précises.

Même si l'échéance est éloignée, plusieurs citoyens magasinent déjà cet achat et désirent connaître les spécifications à respecter pour être conforme à la norme. Voici donc quelques précisions pour vous permettre de faire un achat judicieux.

Premier conseil : prenez comme modèle le bac bleu utilisé présentement pour la cueillette des matières recyclables. Mis à part sa couleur – qui devra être grise foncée pour les ordures ménagères – le bac de récupération répond exactement aux exigences demandées.

Remarquez principalement la forme arrondie de sa base ainsi que l'attache frontale, typiques de l'emprise européenne. Il existe deux types d'emprises pour la cueillette mécanique des bacs par un camion automatisé : l'emprise européenne et l'emprise américaine. Assurez-vous auprès de votre marchand que votre bac est conforme à l'emprise européenne.

Le couvercle doit être étanche et s'ouvrir par lui-même sans obstruction ni résistance. Pour permettre un achat qui durera plusieurs années – un bac d'excellente qualité devrait durer au moins dix ans – vérifiez la solidité de la construction, l'épaisseur du plastique et sa résistance aux rayons ultraviolets.

Le bac bleu de récupération a une capacité de 360 litres. En plus de ce format, nous autoriserons également l'utilisation de bac

de 240 litres pour les ordures ménagères. Par contre, nous vous suggérons d'opter pour le bac de 360 litres d'autant plus que la cueillette des ordures ménagères se fait maintenant aux deux semaines pendant les mois froids.

En terminant, voici quelques spécifications supplémentaires dont vous devrez également tenir compte :

Profondeur : 965 mm, 38 po (max.)

Largeur : 765 mm, 30 po (max.)

Hauteur (hors tout) : 1200 mm, 47 po (max.)

Poids (bac assemblé) : 18 à 25 kg, 40 à 55 lb

Épaisseur moyenne des parois : 4,06 mm, 5/32 po



Bibliothèque Honorius-Provost

Soirée d'Halloween

Jacques Filiatrault
Bibliothécaire



À cette occasion, 46 jeunes costumés se sont présentés pour écouter les histoires de peur écrites par les jeunes et les adultes. Ils ont pu admirer les 10 citrouilles inscrites au « Concours de citrouilles » et manger des bonbons au son d'une musique épeurante et à la lumière de leurs lampes de poche. Le vote du public pour la citrouille la plus populaire est allé à Annie Doire.



D'autres prix ont été remis à : Sabrina Vallée, Marie-Joëlle Charron et Julie Bisson pour le « Concours des histoires de peur »; pour le

« Concours de costumes » à Anne-Marie Nadeau, Solen Régis et Zoé Dufour; et pour le « Concours de citrouilles » à Nathalie Auger et Styve Dubé.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette fête, soit en se costumant (46), en écrivant une histoire (12) ou en amenant leur citrouille d'Halloween (10). Un merci tout spécial aux membres de la SAMAR qui encore cette année ont aidé à l'organisation et au succès de cette soirée.



Comité Mariverain de généalogie

Les membres du comité sont sur place au local pour vous aider. Venez les rencontrer pour tout ce qui a trait à vos recherches généalogiques. Ils se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Pour vous aider dans vos recherches généalogiques, nous possédons les registres de paroisses suivants : Sainte-Marie, Sainte-Marguerite, Saint-Isidore, Saint-Elzéar, Sainte-Hénédine, Saints-Anges, Saint-Léon de Standon, Saint-Joseph, Saint-Jules, Frampton, Saint-Louis, Sainte-Claire, Saint-Anselme, Saint-Alfred et Lac-Etchemin.

• Arbre de Noël :

contribuez à l'atmosphère des Fêtes en apportant une décoration pour notre arbre dès le 1^{er} décembre. Vous pourriez gagner un des trois prix à tirer au sort parmi tout les coupons de participation reçus! (Une décoration donne droit à un coupon).

• Apportez vos cartes de Noël :

nous les recyclons en signets pour annoncer nos activités.

• Vous pouvez dès maintenant admirer les toiles de l'artiste peintre Mona Thivierge. Ses œuvres seront exposées jusqu'en décembre 2004

Nouveautés

• **Céramique de Beauce, Daniel Cogné, Richard Dubé et Paul Trépanier, Les Éditions GID, 2004, 254 p.**, nombreuses photos couleurs et n&b. Céramique de Beauce a opéré de 1940 à 1989. Découvrez son histoire, sa production ainsi que la valeur marchande des pièces illustrées.

• **Ados, comment on vous manipule, Viviane Mahler, Albin Michel, 2004, 205 p.** Un seul mot d'ordre : vous contrôler, vous faire adhérer, vous fidéliser, vous séduire et vous faire consommer, toujours plus. Bref, vous MANIPULER! L'auteure vous invite donc à vous poser les bonnes questions, du genre : Comment font les marques pour nous rendre dépendants? Peut-on vraiment gérer soi-même sa consommation de tabac, d'alcool ou de drogue? Pourquoi achète-t-on sous influence soda, vernis à ongles ou « hit » de l'été? À lire.

• **Vivre et vieillir en santé : guide pratique, Conseil des aînés, Les publications du Québec, 2004, 168 p.**

En matière de santé, où trouver de l'aide et quels droits peut-on exercer quand on est un aîné? Ce livre, en plus de répondre à cette question, traite de prévention et fournit plusieurs trucs visant à améliorer la qualité de vie des aînés. .

• **Où partir? en 2005, Jean-Noël Darde, Hachette, 2004, 558 p.** Mis à jour chaque année, ce guide offre des informations précises et rigoureuses qui aident à bien choisir sa destination de vacances.

• **Les 100 meilleurs vins pour elle, Jean Aubry, Éd. Transcontinental, 2004, 242 p.**, nombreux graphiques. Réjouissant et original, ce livre est un incontournable pour celles qui veulent découvrir, choisir ou offrir un bon vin. Après tout, les femmes achètent une bouteille sur deux... et elles ne le font pas comme les hommes. Elles ne boivent pas leur vin comme eux non plus!

Semblable à la légendaire corvée beauceronne

Le travail silencieux des organismes communautaires

Les organismes communautaires sont des acteurs importants pour le développement social de la communauté où ils sont impliqués. Ils sont des entités issues du milieu, nées du besoin des femmes et des hommes de se doter de services près d'eux et pour eux. Par leur proximité avec le milieu, les organismes communautaires ont toujours su adapter leurs interventions pour répondre aux attentes particulières de chaque communauté.

Mois des organismes communautaires

Le mois de novembre est celui du communautaire et pendant cette période de l'année, les organismes ont une occasion extraordinaire de procéder à un vaste exercice d'éducation populaire, et par le fait même, faire connaître leur mission. Très souvent, les organismes communautaires sont méconnus par les gens de la communauté.

Vous savez qu'en Nouvelle-Beauce, nous retrouvons des organismes répondant aux missions suivantes :

- L'aide et l'entraide,
- La défense individuelle et collective,
- L'éducation,
- La promotion des intérêts collectifs.

Les ressources communautaires interviennent auprès de différentes clientèles telles que :

- Déficience physique ou intellectuelle,
- Problèmes de santé physique,
- Les familles,

- Toxicomanie, alcoolisme et autre dépendances,
- Problèmes de santé mentale,
- Délinquance,
- Etc.

Parmi ces organismes, nous recensons 564 bénévoles qui ont effectué 81 107 heures de bénévolat. Si ces personnes étaient rémunérées au salaire moyen du communautaire, cela représenterait 1 044 180,23 \$ (selon la méthode de calcul utilisée par le chercheur Yvan Comeau).

Bottin des organismes

Cette année, durant le mois du communautaire, les caisses populaires du grand territoire de La Nouvelle-Beauce s'impliqueront en mettant en place des présentoirs pour offrir le bottin de ces organismes.

Des bottins seront aussi disponibles auprès du CLSC Nouvelle-Beauce et auprès de tous les organismes communautaires. Comme vous le savez, la vie de notre communauté ne serait pas la même si les organismes communautaires de notre territoire n'existaient pas...

Le communautaire, c'est l'entraide silencieuse au quotidien.

Comité de communication de la Table de concertation des organismes communautaires de La Nouvelle-Beauce

Alain Goulet
Jacques Gagné
Alain Routhier

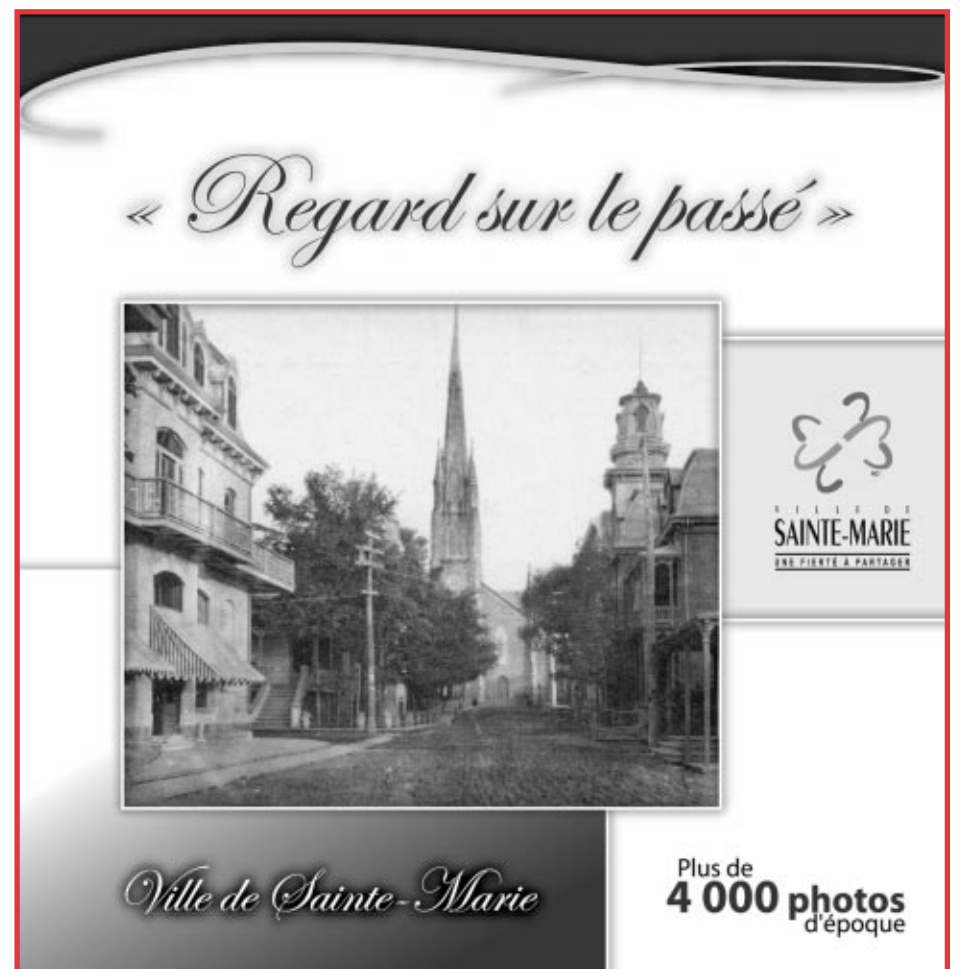
Disponible en décembre

Regard sur le passé

Ceux et celles qui s'intéressent à l'histoire de notre ville seront heureux d'apprendre que le cédérom *Regard sur le passé*, qui regroupe quelque 4 000 photographies d'antan de Sainte-Marie, sera en vente dès le début du mois de

décembre à la Maison du tourisme et à l'hôtel de ville. Un merveilleux album-photo à s'offrir pour raviver les souvenirs et conserver les traces de notre passé.

En vente à 15 \$, taxes incluses.



Corps de cadets de Sainte-Marie

Le vendredi 15 octobre s'est tenue la parade de graduation des cadets du Corps de cadets 2898 Sainte-Marie qui en a profité pour nommer sa nouvelle cadette-commandante, l'adjudant-chef Marie-Élaine Grenier ainsi que son adjointe, l'adjudant-maître Isabelle Vallée. Elles représenteront et dirigeront l'unité tout au long de l'année 2004-2005.

Félicitations !



Nous attendons vos courriels!

Le *Lien mariverain* dispose maintenant d'une adresse de courriel bien à lui afin de recevoir vos commentaires et suggestions. Il s'agit du lienmariverain@globetrotter.net. N'hésitez pas à nous poser des questions concernant votre ville et même à nous proposer des idées pour de futurs articles. Cela nous aidera pour rendre le contenu de votre journal municipal encore plus près de vos préoccupations.

ÉDITION DU LIEN MARIVERAIN 19 NOVEMBRE 2004
ISSN 1492-9279
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2004

Graphisme, rédaction et
coordination de projet :

IMAGO
communication
www.imagocom.com

Impression :

OFFSET BEAUCE